

# Compte-rendu du Conseil Municipal de Saint-Jeures

## 2 février 2024

Salle du Conseil, 2 rue du Sabotier

Présents : , Joelle Brottes, Rose-Marie Brottes, Hervé Dolmazon, André Duboeuf, Lucien Dumas, Hervé Goudard, Sébastien Hochet, Philippe Libeyre, Christian Ouillon, Didier Rault, Josyane Rochelet, Marie-Thérèse Schymetzky, Christiane Autin, Sandrine Chomienne

Absents : aucun

Procuration : aucune

Secrétaire : Didier Rault

La séance est ouverte par M. le Maire à 20h30

### Minute de silence

M. le Maire invite le Conseil à observer une minute de silence à la mémoire de M. Philippe Ferrand, qui fut élu de la Commune de Saint-Jeures et est décédé récemment.

### Approbation du compte-rendu du 15 janvier 2024

Le compte-rendu de la séance du 24 novembre est approuvé à l'unanimité des présents.

## Ordre du jour

En préalable à l'ordre du jour adressé aux élus en temps et en heure, le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire, en l'occurrence la recherche de prestataire pour un contrat d'assurance pour risques statutaires. L'ensemble des élus accepte cette inscription à l'ordre du jour

### **1) Recherche d'un prestataire pour contrat d'assurance de risques statutaires.**

Ces risques statutaires sont liés à l'indemnisation des arrêts de travail du personnel communal. Le Centre Départemental de Gestion propose de lancer un appel d'offres groupé aux communes intéressées.

*Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité*

### **2) Modifications envisagées pour le PLU (zones réservées, zones agricoles protégées, murets de pierre sèche).**

Le Conseil, saisi de la possibilité de modifier le cercle de protection de 500 mètres autour du Menhir de la Croix de Pierre, propose à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France de remplacer cet espace protégé par un nouvel espace qui engloberait l'ensemble du bâti ancien (principalement en

Pierre de pays) du bourg, incluant par exemple l'église, qui pour l'instant ne faisait pas partie de l'espace de protection.

Le Conseil diffère l'examen du reste de ce point, qui nécessite de présenter des cartes, à la fin de la séance.

### 3) Subventions aux associations 2024

Les associations de la Commune ont été invitées à présenter un bilan financier et un projet à l'appui de leur demande. Le Maire informe qu'elles devront également remplir un document Cerfa n°12156\*06.

Au moment de l'examen de la demande Plein Lizieux, Didier Rault, intéressé à l'affaire, sort de la salle du Conseil.

## SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2023</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>2024</b>
FNACA comité Saint-Jeures	122 €	Courrier demande maintien de la subvention	<b>122</b>
Paroisse saint-Jeures	610 €	Frais de chauffage	<b>610</b>
Paroisse Freycenet	610 €	Courrier avec devis pour porte garage salle annexe Freycenet 2 365 € TTC  Frais de chauffage	<b>610 +  1 000 sur facture pour porte garage</b>
Ecoles publiques Arbres de Noël : 63 €/classe Voyage scolaire : 63 €/classe Fournitures scolaire : 17 €/élèves	1 490 €	En 2023 – 2024 4 classes : 63 élèves 37 à Freycenet 26 à St-Jeures	<b>881 € Freycenet et 694 € St- Jeures  soit  1575</b>
Amicale Laïque	250 €	Courrier action 2024 + bilan	<b>250</b>
La Montagnarde	0 €		<b>0</b>

Foot St-Jeures	465 €	Courrier changement filets cages + petites cages	0
Foot Freycenet	360 €		0
Triathlon des Sucs	155 €		0
ADMR Tence	600 €		600
Club 3 <sup>ème</sup> Age	155 €	Courrier demande maintien subventions  Mise à disposition d'une salle à la Mairie	155
ACCA Saint-Jeures	155 €	Courrier demande maintien subvention	155
Amicale Sapeurs-Pompiers	300 €	Courrier demande Maintien subvention	300
Association commerçants & artisans	0 €		0
Participation Interfolk	0 €		0
Batterie fanfare Lizieux-Mézenc	300 €		300
Saint-Jeures détente	175 €	Courrier demande	175

St-Jeures animation	150 €		0
Association de sauvegarde du petit patrimoine (ASVPPA)	0 €		0
Initiatives et Innovations Locales du Lizieux (2i2l43)	1 500 €	Courrier demande 1 500 €	1 500
Association des jeunes la cabane du Pêcheur	155 €		0
Association Plein Lizieux	300	Courrier demande 700 €	300
<b>TOTAL</b>	<b>9 492.00</b>		<b>6 652.00</b>

Le cas de Plein Lizieux étant traité, Didier Rault regagne la salle du Conseil.

L'ensemble des subventions accordées aux associations s'élève à 6 652 €

La Paroisse de Freycenet se verra attribuer une somme de 1000 euros pour le changement d'une porte de garage. Cette aide ne constitue pas une subvention à une association.

*Le Conseil ayant délibéré, adopte à l'unanimité*

#### **4) Maison du Bru – tarif pour une nuitée**

Le Conseil est saisi d'une demande de location de la Maison du Bru de la part du Collège des Marronniers de Condrieu, pour la nuit du 14 au 15 mai 2024.

Proposition de tarif pour un groupe de 20 personnes environ : 150 € + 80 € de ménage.

*Le Conseil ayant délibéré, adopte à l'unanimité*

#### **5) Délibération contre la suppression d'un poste d'enseignant**

En préalable à la délibération, Didier Rault fait observer que la formulation du point dans l'ordre du jour pourrait constituer un motif d'invalidation de la délibération en question, puisqu'il n'est envisagé explicitement que de se prononcer que dans un sens.

Ce point soulevé, le Conseil propose la délibération suivante : « Le Conseil Municipal de Saint-Jeures, réuni le 2 février 2024, se déclare opposé à la suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée 2024-2025 dans le regroupement scolaire de la commune. Il rappelle les efforts déployés par les autorités municipales, en l'occurrence l'installation en 2023 d'une Maison d'Accueil Maternelle dans des locaux communaux, la forte implication des acteurs de la communauté villageoise dans le succès de cet équipement, puisque la MAM de Freycenet ne peut à ce jour plus prendre de nouvelles inscriptions. Le Conseil Municipal insiste plus généralement sur la dynamique démographique positive des dernières années, 2023 comprise, qui voit les naissances dépasser régulièrement la dizaine. Cette progression est donc à même d'assurer à brève échéance l'augmentation des effectifs et le dépassement des seuils justifiant le maintien des postes d'enseignants au niveau actuel.

Le Conseil Municipal invite donc M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale à ne pas appliquer cette mesure de suppression, afin de conforter les équilibres pédagogiques et la progression démographique en cours. »

*Le Conseil ayant délibéré, adopte à l'unanimité*

## Ordre du jour (retour)

### **2) Retour sur le point 2 : Modifications envisagées pour le PLU**

Le Conseil est invité à s'interroger sur la protection des éléments remarquables. Quelle formule adopter pour préserver les vues, les paysages de la présence des bâtiments agricoles, dans les zones agricoles ?

La séance est levée à 22h30.